

Éric BOUSMAR

***L'action publique en matière de transmission
de la mémoire en Belgique francophone.
Quelques considérations***

Mis à part la loi du 23 mars 1995 réprimant les faits de négationnisme, la Belgique ne dispose pas de lois mémorielles et le pouvoir politique ne prétend pas intervenir pour dire ce qu'a été le passé ou en imposer une lecture. À cet égard, la situation du pays est très différente de celle de la France, agitée par des polémiques mémorielles récurrentes, ou de celle d'États dans lesquels le pouvoir en place donne des injonctions, au point de s'en prendre aux historiens qui prétendent exercer leur devoir critique. Pour autant, le pouvoir politique en Belgique n'est pas absent des enjeux mémoriels. Les commémorations récentes du Bicentenaire de la bataille de Waterloo (2015) ou de la Première Guerre mondiale (2014-2018) le montrent. Mais il lui arrive aussi de prendre ses distances d'un terrain jugé polémique (absence du roi lors de l'inauguration du Musée de Tervueren, décembre 2018). Tous les niveaux de pouvoir sont concernés par des enjeux mémoriels, que ce soient les Régions (résolution du Parlement bruxellois sur la restitution des biens culturels issus de la colonisation, mars 2019), les communes (création d'un square Lumumba), le fédéral ou les Communautés. Plus largement toutefois, des mécanismes structurels servent de garde-fous aux polémiques et instrumentalisations. En Belgique francophone, un dispositif original délègue l'action publique en matière de transmission de la mémoire des faits de génocides, crimes de guerre et résistance, à des acteurs de terrain subventionnés (associations ou écoles) et à un Conseil indépendant, composé d'experts universitaires et de représentants de la société civile (décret du 13 mars 2009), tandis que l'immixtion du pouvoir politique dans les programmes scolaires d'histoire reste faible (le contenu des référentiels étant délégué à des commissions de spécialistes de la didactique de l'histoire). L'auteur envisagera ces questions au travers notamment de son expérience dans un groupe de travail du Pacte pour un enseignement d'excellence, consacré aux classes d'histoire, et dans l'évaluation du dispositif mis en place par le décret du 13 mars 2009.

**11^e Congrès de l'Association
des cercles francophones
d'histoire et d'archéologie
de Belgique
et**

**58^e Congrès de la Fédération
des cercles d'archéologie et d'histoire
de Belgique**

Congrès de Wallonie picarde Tournai

**organisé par les sociétés d'histoire et d'archéologie
d'Ath, Mouscron et Tournai,
avec la collaboration du Centre Hannonia**

19-22 août 2021 (20-23 août 2020)

ACTES Tome 1

**Tournai
2021 (2020)**

